

**PROCES-VERBAL DE SEANCE  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 SEPTEMBRE 2019**

*L'an deux mille dix-neuf et le dix septembre à 18h30, le conseil municipal de la commune de MORAS-EN-VALLOIRE (Drôme), dûment convoqué le cinq septembre, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien FERLAY, Maire.*

*Nombre de Conseillers en exercice : 14*

*Etaient présents : Aurélien FERLAY, Maire, Georges ANTHONIOZ, Armelline AUDRIEU, Gilles BRUYAT, Claude DESRIEUX, Mickaël DURAND, Jérémy GARCIA, Chantal MERMET, René NIVON, Hélène OLLER COLOMBO, Patrice REBOULLET.*

*Excusé(s) : Danièle CONJARD donne pouvoir à Claude DESRIEUX, Yamina KHELID, Jean-Christophe ROBIN donne pouvoir à Jérémy GARCIA.*

*Absent(s) : aucun.*

En ouverture de séance, Monsieur le Maire souhaite une bonne reprise à chacun après la pause estivale. Il fait le point sur l'actualité de l'été (travaux et animations). Il remercie également Monsieur Cédric MAURIN pour le remplacement de Monsieur Jean-Luc CHOSSON, agent communal, pendant son congé maladie.

## **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Monsieur GARCIA Jérémy est désigné pour remplir cette fonction.

### **1. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2019**

Le procès-verbal de séance du 5 juillet 2019 ayant été adressé aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande si des observations veulent être formulées. Aucune remarque n'est effectuée. Le procès-verbal de séance du 5 juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

### **2. Rendu-compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.**

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation effectuée par le conseil municipal. Les principales décisions et dépenses réalisées depuis la dernière séance concernent les sujets suivants : dictionnaires CM2, service archives CDG26, mission ingénierie travaux mairie, contrat entretien chaudières, contribution incendie 1<sup>ère</sup> échéance, maintenance logiciels, cotisation SDED 2019, remplacement chauffage appartements gendarmerie, fournitures scolaires, subvention SIVU 2019. Pas d'usage du droit de préemption urbain sur les déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie.

### **3. Bulletin municipal « Moras infos » septembre 2019**

Monsieur le Maire présente le contenu du dernier « Moras Infos » à l'assemblée. Les élus de la commission communication et la secrétaire de mairie sont remerciés pour leur travail de collecte d'informations, d'élaboration, relecture et diffusion de ce bulletin municipal distribué début septembre. Des exemplaires supplémentaires sont à disposition au secrétariat.

### **4. Point sur la rentrée scolaire et le forum des associations**

#### Rentrée scolaire :

Laurence AGOSTINI prend la direction et enseigne en classe de CP-CE1-CE2. Marlène NIVON enseigne en classe de maternelles (PS à GS). Aurélie BRUNON et Marine ESPEISSE partagent la classe de CM1-CM2 (lundi, jeudi et vendredi pour Madame BRUNON et mardi pour Madame ESPEISSE). Maryse GENTIL est nommée AVS pour cette année.

Quinze inscriptions ont été effectuées pour un effectif total de 62 élèves. Un café d'accueil a été proposé le matin de la rentrée par l'équipe enseignante.

Monsieur le Maire signale qu'une note de rentrée a été remise à chaque famille sur l'école, les études surveillées et le service périscolaire (cantine/garderie). Il rappelle que le quotient familial doit être apporté au secrétariat de mairie pour appliquer les tarifs adéquats de cantine et garderie.

Il remercie par ailleurs Danièle CONJARD pour le coup de main apporté durant l'été pour l'entretien des locaux auprès de l'ATSEM.

Le prochain conseil d'école se tiendra le lundi 4 novembre.

#### Forum intercommunal des associations :

Monsieur le Maire fait le bilan de l'édition morassienne du 7 septembre. 54 associations ont répondu présentes. Il adresse des remerciements particuliers à Hélène OLLER COLOMBO pour l'organisation, aux élus qui ont pu donner du temps, aux agents de la commune présents jusqu'au samedi, au Comité des fêtes et au Club informatique pour leur aide précieuse. Une centaine de plateaux repas ont été distribués. Le forum devrait se tenir à Lens-Lestang l'an prochain.

### **5. Point sur les travaux de réaménagement de la mairie, agence postale et cantine scolaire**

Le permis de construire a été signé le 6 août dernier. Le courrier de dérogation de la DRAC pour l'accessibilité sur monument historique étant arrivé tardivement, un permis modificatif est déposé pour un nouveau passage en commission d'accessibilité. Les marchés de travaux ont été signés en juillet. Des remises ont parfois été consenties par les entreprises lors de la signature. Le gros œuvre devrait commencer début octobre.

### **6. Demandes concernant les parcelles AE 238 et AE 317.**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande du propriétaire de la parcelle AE 238 (Ruelle des anciens vignobles), actuellement non desservie en réseaux et inaccessible en véhicule pour un projet de construction. Cette situation le conduit à demander l'achat ou l'établissement d'une servitude de passage sur la parcelle privée communale cadastrée AE 317.

Cette dernière ne fait pas partie du domaine public même si la commune a laissé sa traversée piétonne possible jusqu'à ce jour pour passer de l'allée du château aux escaliers de la ruelle des anciens vignobles.

Après un tour de table, le Conseil Municipal ne souhaite pas céder cette parcelle ni prévoir de servitude. Il avait déjà refusé sa cession par le passé auprès d'autres demandeurs. Il souhaite que celle-ci puisse demeurer libre d'accès aux seuls piétons, mais sans passage de véhicules dans ce couloir étroit qui ne serait pas sans fragiliser la stabilité des murets et clôtures des riverains limitrophes. Il ne souhaite pas que cette parcelle soit creusée pour le passage de nouveaux réseaux.

Monsieur le Maire est chargé de contacter le propriétaire afin de l'informer de la réponse du conseil municipal.

Monsieur le Maire expose ensuite une autre demande foncière au Conseil Municipal :

Cette sollicitation de particuliers concerne l'acquisition d'une parcelle à extraire de celle cadastrée AD 317, au carrefour de la montée des Bises et de l'allée du château. Cette surface triangulaire serait d'une surface d'environ 150 m<sup>2</sup> (à préciser après passage d'un géomètre) et correspond sur le terrain à un fond de jardin sur terminant en talus, attenant à la propriété AD 472 et 470 de Madame Catherine VICHARD et Monsieur Mohamed KHELID domiciliés 15 Allée des quatre vents à Moras-en-Valloire.

Cette petite surface foncière, talus impossible d'accès depuis l'espace communal, n'est d'aucune utilité pour la commune et pourrait aisément être détachée du reste de la parcelle AD 317, tènement de l'allée du château, qu'il convient de garder de propriété communale.

Une cession à l'euro symbolique étant sollicitée, il est convenu que les frais de géomètre et d'actes notariés seront supportés par l'acquéreur demandeur.

En cas de revente ultérieure, la commune sera préférentiellement sollicitée pour racheter cette parcelle aux mêmes conditions de prix que la cession initiale.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette proposition de cession aux conditions précitées, autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document utile à l'effet des présentes, notamment la reconnaissance des limites et l'acte translatif de propriété.

*(Madame Hélène OLLER COLOMBO, arrivée en cours de réunion, ne prend pas part au vote).*

## **7. Actualisation des statuts d'Energie SDED**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, reçu le 16 août 2019, lui notifiant la délibération du Comité syndical du 17 juin 2019 relative à la révision des statuts du Syndicat.

Cette révision, s'appuyant sur la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe ainsi que sur le schéma Départemental de Coopération Intercommunale instauré par les services de l'Etat, permettra au Syndicat de mieux répondre aux attentes des collectivités drômoises.

Monsieur le Maire présente ensuite les principales actualisations des statuts du SDED :

- Transformation de la nature juridique du SDED
- Adaptation de la partie des compétences optionnelles : adaptation pour l'éclairage public, création de la compétence efficacité énergétique
- Constitution de 3 groupes électoraux : représentants des communes de moins de 2000 habitants, représentants des communes de 2000 habitants et plus, représentants des EPCI

Monsieur le Maire précise que ces statuts seront mis en œuvre après le prochain renouvellement des élections municipales de 2020.

Conformément à l'article L. 5711-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification. A défaut, sa décision serait réputée favorable.

La décision de modification, si la condition de majorité qualifiée est réunie, sera prise par arrêté préfectoral.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

## **8. Dossiers en cours et questions diverses**

ANAPAR : L'Association Nationale des Anciens de la Presse Agricole et Rurale sera en visite sur la commune le 12 septembre. Un groupe d'une trentaine de personnes est attendu. Au programme : visite d'exploitation agricole, de l'exposition sur la poire à la cabane Chosson et réception en mairie.

Lotissement Les Terrasses : Monsieur le Maire fait part du défaut d'entretien constaté dans ce lotissement privé et des dégradations qui apparaissent sur les réseaux. Des riverains ont fait part de leur

mécontentement en mairie. Le lotisseur reste injoignable pour l'instant. Monsieur le Maire entend lui rappeler ses responsabilités de maître d'ouvrage et de propriétaire et reviendra vers le conseil municipal pour les suites à donner.

ZA le Val d'Or : le permis d'aménager est déposé.

Projet « Les Hauts des Ramus » : une démarche est en cours pour ce projet à proximité du parc. Des relevés topographiques seront réalisés avant de premières esquisses à présenter au conseil municipal.

Service périscolaire : En application de la loi Egalim, un repas végétarien par semaine est désormais obligatoire à la cantine.

Comité des fêtes : Remerciements pour l'aide fournie par les bénévoles lors de la soirée Péricard et le forum des associations.

CCAS : Réunion le 20 septembre avec Mme Leydier (CAP Drôme des collines) pour construire un cycle de conférences à destination des séniors.

Fontaine Place de la Liberté : lecture d'une demande pour l'installation d'un support facilitant le remplissage des récipients. Le conseil municipal donne une suite favorable à cette sollicitation. Monsieur le Maire apportera une réponse positive au courrier de son jeune auteur.

Voirie départementale 121 : Problème d'enrobé dans le virage vers la tonnellerie.

Ambroisie : Monsieur le Maire rappelle la réglementation en vigueur.

Curage sous le pont RD139/Vauverrière-Mouretton : intervention d'une entreprise mandatée par le département.

Quelques dates à venir :

- Visite ANAPAR le 12 septembre
- Café mille-feuille le 14 septembre
- Réunion ONF à la Préfecture le 17 septembre
- Assemblée générale l'Ecolline le 17 septembre
- Journées du Patrimoine les 21 et 22 septembre
- Invitation musée Maurin Lapeyrouse-Mornay le 22 septembre
- Comité projet téléphonie mobile en Préfecture le 26 septembre
- Concours Belote L'Age d'Or le 28 septembre
- Passage du Bus Santé le 1<sup>er</sup> octobre
- Réunion du Conseil municipal junior le 5 octobre
- Congrès Maires de la Drôme à Portes-Lès-Valence le 17 octobre
- Cross scolaire le 18 octobre

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : Mardi 8 Octobre 2019 à 18h30.**

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et faute d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance et remercie ses participants.